DÉVIATION DE JARGEAU

Le conseil général sollicitera de nouveau les maires

Le projet de déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel est retardé d'un an. Mais le conseil général a affirmé, hier, qu'il reste « déterminé à réaliser l'opération malgré les dissensions ».

Le Département a fourni ses explications techniques. Dans le cadre d'une procédure PPP (Partenariat public-privé), deux candidats, sur six, ont été retenus pour présenter une offre finale en 2012.

Pour ce faire, un consensus sur un passage au sud de la levée de Darvoy s'est dégagé, le 6 février 2012. Mais, une cinquième variante est apparue en mai, « à la demande du maire de Darvoy, appuyé en cela par M. Sueur *(sénateur PS)* ». Cette demande, « surprenante, est venue remettre en cause le déroulé normal de ce projet pourtant avancé ».

Les offres finales des candidats au partenariat, valables 4 mois, ont dû, malgré tout, être remises le 18 juin. Au vu de la crise financière, le Département a redemandé le 18 octobre aux candidats de confirmer leur offre initiale. « Tous les candidats n'ont cependant pas répondu dans les conditions demandées par le Département. La procédure de passation présente désormais des risques d'irrégularité qui justifient de ne pas donner suite à la procédure ». Par ailleurs, le dialogue compétitif « n'a pas abouti à un partage des risques équilibré entre le département et le partenaire privé, notamment en cas de recours contre la Déclaration d'utilité publique (DUP) ».

Consensus nécessaire

Les modalités d'une nouvelle procédure restent à déterminer. Le dossier d'enquête préalable à la DUP est toutefois en cours de préparation. Le préfet a été saisi le 8 novembre pour un cadrage préalable de l'étude d'impact. Les élus locaux concernés recevront les éléments techniques utiles à la compréhension des enjeux, incluant la 5e variante. « Les maires seront invités à définir ensemble le tracé privilégié, répondant aux contraintes, et à dégager le consensus nécessaire, avant d'être reçus par le président du conseil général ». Le dossier d'enquête préalable à la DUP sera ainsi actualisé et pourrait être présenté au public fin 2013. Si tout va bien... ■